C/APSL Conférence des Associations Professionnelles Suisses des Logopédistes

K/SBL Konferenz der Schweizerischen Berufsverbände der LogopädenC/APSL Conferenza delle Associazioni Professionali Svizzere dei Logopedisti







PRESCRIPTION MEDICALE DE LOGOPEDIE selon l'art. 10 OPAS

Coordonnées personnelles du patient ou de la Nom	
Prénom	Genre
Date de naissance	Téléphone prof.
Rue	Assureur
NPA / Lieu	N°d'ass./acc.
Téléphone privé	N°AVS
E-Mail	- N AVS
L-iwan	
☐ Maladie ☐ Accident Thé Nombre de consultations prescrites (normalement 1	erapie à domicile
Diagnostic médical	
-	ingage, de la parole, de la voix, du débit et de la
déglutition ayant une des causes suivantes: Affections neurologiques par :	
☐ infection ☐ traumatisme ☐ séquelle☐ troubles vasculaires ☐ hypoxie ☐ t	e post-opératoire
☐ Affections phoniatriques	
malformations partielle ou totale des lè	vres, de la langue, du palais, de la mâchoire ou du larynx iale ou de la fonction du larynx d'origine infectieuse, comme séquelle post-opératoire
Remarques	
Information concernant le déroulement du traiteme	ent 🗌 pas nécessaire 🔲 souhaitée
Autre:	
Médecin (Tampon): N°RCC et GLN	Coordonnées du, de la logopédiste effectuant le traitement (evtl Tampon): N°RCC et evtl. GLN
Date et signature	Date et signature